# NOUVELLES POLITIQUES

# NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

( Ere vulgaire )

DECADI 30 Fructider.

Mercredi 16 Septembre 1795,

Prise d'une frégate hollandaise par les Anglais. - Communication des Anglais dans plusieurs provinces de Transe. - Proclamation du représentant du peuple Cochon, en mission dans la Vendée. - Protestation de plusieurs militaires invalides contre leur prétendue adhésion aux décrets des 3 et 13 fructidor. - Vœux sur l'acte constitutionnel. - Motion pour fixer le jour de la réunion des corps électoraux. - Rapport sur le costume des membres du corps législatif et des fonctionnaires publics.

Aris aux Souscripteurs de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie et de Genere.

On me recoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais;
Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bireaû des postes;
Pour le Suisse & FItalie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bireau des postes;
Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bireaux d'abonnemens dans ces trois viles, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

## ALLEMAGNE.

Des Rives du Mein , le 4 septembre.

Des voyageurs, arrivés des environs de Manheim, nous t rapporté que ce matin on a entendu une vive & lengue canonnade dans les environs d'Oppenheim; mais on n'en conncît encore ni le but, ni le résultat.

#### ANGLETERRE.

De Londres, le 7 septembre.

On recut hier des dépêches du lord Bridport, stationné dans la baie de Quiberon; elles portent que notre escadre manque de plusieurs articles; on envoya sur le-champ des massagers à Portsmouth, Plimouth & Falmouth, pour leur en procurer.

Les Prançais sugitifs, que la Grande-Bretagne a sagement pris à sa solde, sont les corps suivans : D'Her-vily, Rohan, d'Hector, Chartres, Léga, du Bresnay, Choiseul, hulans britanniques. Il n'y en reste aujourd'hui tout que 2,400 hommes. Ajoutez à cela 600 ceclésiasques qui sont à Winchester, & presque le double de ce nombre qui rampent dans différens environs de Londres; & voilà ce que nous avons pour notre argent. L'année dermiere, on a évalué à 99,000 liv. sterling l'argent dépensé pour ces inutiles aventuriers.

Le parlement actuel existe depuis le 10 août 1790, & l'on fait courir le bruit qu'il expirera avant son terme politique; c'est le huitieme parlement que nous avons eu depuis 1747: en conséquence, le tems s'approche où nous exercerons une partie de cette indépendance et liberté d'élections dont nous nous vantons.

Nous avons pris une frégate hollandaise dans les mers du Nord; mais nous n'en avons pas encore des nouvelles

Il y a aujourd'hui une communication suivie avec toute la France. Notre gouvernement peut, en cas de quelqu'événement important, avoir des nouvelles de Paris en 60 heures .-

Les troupes parties avec le comte d'Artois se réduisent à deux régimens de cavalerie & quatre d'infanterie; en teut environ 3,000 hommes. C'est vraiment uge force trop méprisable pour toute entreprise militaire; mais malheureusement assez grande pour la triste destinée qui les attend.

(Extrait des gazettes anglaises.)

#### FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 24 fructidor.

Le représentant du peuple Cochon, vient de justifier & d'honorer sa mission dans la Vendée, par une proclamation du 17 de ce mois, dont je vous transcrirai quelques articles.

On y verra, comment un vrai républicain réclame les droits de la justice & les intérêts de l'humanité. Combien on eut gagne de cœurs, de suffrages & d'appui, si l'on cût constamment employé ce langage, à-la-fois per-

de leur chef autre cause éances qu'ils aciers seron omme qu'ils

créances sur

un jour & on des titres, curs meyen nistration ou

nissaire, qui ébiteurs, on sera faite ere que cella trouvera le dée, sit un

pter du jour

istrateurs du on des dettes

a exiger de n'excéderont constituées livres, une

par l'article affirmations présenté par

ue faire conest le mêni parlé. ieurs autra

& 13, ainii

ations & h

100 de p.

es, dont la sont invites eulent point ment de 100 is mois. Lu prix, recesomme qu'ils

est toujours

180.

S,

sussif & ferme ! combien il cut été doux, si de pareils représentant enssent été nombreux, de placer en eux la commance la plus étendue! combien il est précieux d'avoir do pareils hommes à réélire! Voici les fragmens de sa proclamation que je voudrois vous envoyer toute entiere.

«-Soldats républicains, des malveillans vous ont portés à des excès par des suggestions perfides; ils connoissent votre dévouement à la république, votre horreur pour la royauté; ils ont voulu profiter de votre enthousiasme parriotique pour vous égarer, en vous désignant des citovers qui portent tel ou tel costume, comme des royalistes & des engemis de la république; comme si la façon de penser d'un radividu étoit dépendante de son habit. Ils vous ont portés aux excès les plus coupables qui entraîneroient bientôt la dissolution du corps social par la plus cruelle anarchie, & vous conduirosent au despotisme m litaire & au rétablissement de la royauté, qui en a torjours été la suite nécessaire & inévitable.

» Ne voyez-vous pes Charette qui releve sa tête? pouver vous douter qu'il n'ait des partisans nombreux? mais les royalistes, les amis de Charette, ne sont pas les citovens possibles qui portent tel ou tel costume, & qui

se sonmetteut aux loix de la république.

» Les amis de Charette sont ceux qui veulent rétablir la royanté, en criant sans cesse contre les royalistes, & qui , en exagérant tous les sentimens , foutes les mesures , veulent nous conduire à l'anarchie & au cahos, pour nous

rammer plus arement au despotisme.

» Ce sont ceux qui veulent ramener le système de terreur qui a fait tant de mal à la France, qui veulent substituer l'arbitraire à la justice , qui se mettent au-dessus de la loir, qui se croient en droit de se faire justice euxm'mes en ne consultant que leur esprice & leur volonté, & qui s'a rogent des droits de police que la loi ne leur a point attribués.

" Ce sont cenx qui vous désignent des individus comme royalistes, non en raison de leurs actions, mais en raison de leur costume , & qui veulent diviser les citoyens en différentes classes, pour les armer les uns contre les autres & nous conduire à toutes les horreurs de la guerre

» Ce sont ceux qui , par les plus persides insinuations . trompent votre bonne soi & se servent de votre amour pour la république pour vous porter au meurtre, au pillaje, &c. ni

#### DAPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

### Extrait d'une lettre écrite de Triel, le 25 fractidor.

C'est un feit constant qu'il a passé hier par Triel un grand nombre de caissons, venant de l'armée de Meulan, sous l'escorte l'une douzaine de cavaliers, in lépendamment de beaucour de canonniers, dont le commandant suivoit, lui troisieme, dans un cabrielet. La route que teneit ce convoi nous a d'abord alarmés pour Paris, & nous étiens presque tentés d'en conclur que la guerre des premiers jours de prairiel s'étoit rallumée entre les bons citoyens & la majorité de la convention nationale d'une part, de l'autre les jacohins & les terroristes. Un homme de l'escorte nous a rassurés, en nous apprenant que cet ap pareil muitaire étou destiné pour le camp de Marly, où sans doute il restora, ainsi que les canons qu'on m'a dit être pa ses cette nait.

Les apatres du dogme de la réélection des cinq cents

apprendront sans doute avec indignation que cette petite commune de campagne s'est avisée de se prononcer très-insolemment contre cette mesure, en recommandant toutefois à ses électeurs ceux des députés actuels qui n'ont cessé de bien mériter de la patrie par une conduite pure & irréprochable, & sur-tout par une haine constante & énergique contre les tyrans, les assassins & les bourreaux, - Comme si tous les députés actuels n'étoient pas dans ce cas! elle demande enfin, le croiriez-vous? non-seulement que la convention rende ses comptes, tant en recettes qu'en dépenses; mais encore que chaque membre de la convention rende compte de l'état de sa fortune avant son entrée dans la convention, pour le comparer avec celui de sa fortune actuelle. — Elle demande..... mais je vous en ai dit assez pour vous mettre en état de juger de l'extravagance & de l'audace de ses prétentions; où diable, direz-vous, va se nicher l'esprit d'insurrection contre les sublimes conceptions de MM. Louvet, Tallin & Chénier ?

#### G. L. V. E. D. C. D. T.

nés

por bue

mis

la s

de

phi

SOL

COL

ren

nat

La

res

de

nal

COR

d'u

s'ac

qui

pla

per

cer

SOU

en

tré

ten

de

eni

fru

tut

col

de

de

81

vai

P.

ble

rei

SV:

ét

do

pr

ni

ce

m

re te

di

dé

pa

]

#### Be Paris , le 29 fructdor.

La tranquillité continue à se montrer dans cette commune, & un étranger qui ne voudroit pas lire les placards, les affiches, les pamphlets qui convrirent biente tous les murs de la ville, s'imagineroit que les citoyen de Paris jouissent du bonheur & du calme le plus par fait. Les spectacles, les jardins publics, les campage environnantes, sont peuplés tous les jours d'une fou de citoyens & de citoyennes, dont le plaisir semble être l'unique occupation, & la parure & l'élégance les seu soins. Les restaurateurs, les aubergistes, les gargotes les cuisines ambulantes des rues & des carrefours, son remplis de convives joyeux & nombreux, auxquels échappe seulement par-ci, par-là quelques légers murmures sur la cherté des subsistances, que l'abondant extrême des valeurs numéraires leur font bientôt oublie

Le pain blanc, qui de 14 francs la livre vient de s' lever à 15 livres dans les places publiques, où il se ven est promptement enlevé par les nombreux citovens toute espece, que le prix énorme de tous les salaires le grand bénéfice de tous les commerces mettent à par de fouruir à une telle dépense. Les approvisionneurs cette capitale ont beau renchérir leurs dearées, mête les plus périssables, tout se vend, tout s'achette for cher, & une sorte d'hilarité se manifeste promi la class nombreuse de ces hommes qui agissent, qui trafiquent & qui, occupés au jour le jour du moment présent, gagnent & dépensent heaucoup d'argent suns beaucoup

En vain quelques citoyens qu'une fortune bornée écarte de ce tourbillon de félicité passagere, annonceat que a tourbillon touche à sa fin, & qu'un épuisement total a bientôt lui succéder : on les lasse gémer dans leur triste právoyance, & on suppose, s ns doute avec raison, qu le prochain retour d'un gouvernem at vigilant, prenda des mesures pour veiller à la subsistance possible de co rentiers, qui furent mis, dès les premiers jours de la révolution, sous la sauve garde de la loyanté français Malgre la mortalité qui a plané spécialement sur cell classo de ci'oyens., elle est encore assez nombreuse Paris, & elle mérite quelque faveur.

C'est cette classe grossie d'une fo le d'autres infortu

nés qui forme les queues qui assiégent chaque matin les portes des bouchers & des boulangers chargés de distribuer une chétive pitance à ceux qui sont hors d'état de se foarnir ailleurs.

Il seroit inutile de donner pour pendant au tableau riant de nos heureux viagers, le tableau rembruni de la misere des pauvres, si ce tableau ne devoit pas réveiller la sollicitude de l'administration, pour cette seconde classe de citoyens; mais le véritable philosophe doit être aussi philantrope & ambrasser dans son amour les infortunés.

Tel est l'état physique & moral de Paris; voyons si son tableau politique n'offre pas aussi des contrariétés à

Les époques de germinal & de prairial derniers, avoient renoué les liens d'union affectueux entre la convention nationale & la fraction considérable du peuple de Paris. La convention paroissoit menacée par les attentats des restes d'une faction opprimante, le peuple fit un rempart de son affection & de sa force à la représentation nationale; il triompha avec elle de la perfidie de l'ennemi commun, & le calme ayant été rétabli, le grand ouvrage d'une boune constitution républicaine put se continuer & s'achever avec tranquillité. Les membres de la convention qui avoient enfin réussi à mettre par cette constitution un double terme à l'anarchie & aux calamités qui avoient plané si impunément & si cruellement sur la république pendant plus de cinq uns, avoient acquis des droits incontestables à la reconnoissance nationale, & la nation soupireit après le moment de leur exprimer sa gratitude en leur continuant une confiance dont ils s'étoient montrés si dignes.

Quand, tout-à-coup, le mauvais génie qui s'est si longteins complu & carichi dans le désordre & dans l'absence de tout gouvernement régulier, vint, par une mesure ennemie & irréfléchie, essayer de comprimer la liberté des nouvelles élections, & les décrets des 5, 13 & 21 fructidor troublerent une harmonie qui étoit générale.

Ces décrets, détachés matériellement de l'acte constitutionnel, auquel il étoit impossible qu'ils fussent incorporés, ont été envoyés avec cet acte à l'acceptation des assemblées primaires: 47 sections de Paris ont eru devoir les rejetter; ailleurs on les a confondus avec l'acte; &t cans faire mention de cette confusion tacite, qui n'équivant certainement pas à une acceptation, ils ont été acceptés in glabo; de sorte que, tandis que les refus de Peris sont motivés, l'acceptation de quelques entres assemblées semble être avengle. Jusques-tà il n'y avoit qu'erreur dont on peut revenir; mais quand on a vu que le système des décrets limitatifs de la liberté des suffrages étoit étayé d'une se onde mesure divisante, le discrédit de ces décrets a commencé à s'établir d'une manière plus pronoucée.

Sette mesure a été le décret qui défend toute communication de lumières & de principes entre les départemens; certainement ce décret n'a point été suggéré par ceux des membres de la convention qui ont des droits connus à la reconneissance nationale : aussi a-t-il causé un mécontentement général dans Paris; on assure même que cette disposition commence à s'étendre & va circuler dans les départemens environnens.

Au reste, les cris & les débats sur cette matière ne peuvent manquer d'acquérir une évidence pour ainsi dire nationale. Lors des assemblées électorales de tous les départemens, si les électeurs se trouvent chargés de choisir.

les rouveaux représentants dans les citoyens de toutes les classes, investis de la confiance publique, quelle preuve plus irréfragable pourra-t-on avoir du vœu général pour les réélections? Attendons cette époque pour décider si les Parisiens ont eu tort ou raison de se décider contre les décrets en acceptant la constitution. Au surplus, l'unanimité de cette commune sur les décrets n'est qu'une opinion qui sera soumise au vœu général.

(La suite à demain).

Protestation adressée au président de l'assemblée primaire de la section du Mail.

Par un décret du.... de la convention nationale, je me rendis aux Invalides pour y accepter l'acte constitution-nel; j'ignerois que le procès-verbal que je signois contenoit l'acceptation des décrets des 5 & 15 fructidor. Je me conforme au vœu de ma section, en acceptant seulement la constitution & en rejetant les décrets des deux tiers.

Signé, Roman.

Note remise au même président par un soldat de la 84°. compagnie des vétérans nationaux, détachement de la commission de marine.

Le 24 fructidor, la compagnie assemblée, on lui a fait lecture de l'acte constitutionnel seulement; chacun a dit oui, pour l'acceptation de l'acte constitutionnel seulement; à l'égard des deux tiers, dont on n'a pas parlé, la compagnie se conforme au vœu des citoyens de Paris, c'està dire, qu'elle les rejete.

Plusieurs citoyens vétérans ont déclaré hautement, dans la section du Mail, qu'ils avoient accepté la constitution, mais non les décrets.

Deux gendarmes de la premiere division ont déclaré, à la section de l'Arsenal, que le 23 fructidor on les a réunis pour leur faire lecture de la constitution; qu'on leur a fait ensuite lecture des décrets des 5 & 13 fructidor; que cette lecture a été faite par un de lours camarades; que le lendemain ils se sont rendus aux Invalid s, à l'effet d'émettre leur vœu sur la constitution; que la on leur a dit qu'ils alloient émettre leur vœu par oui & par non sur l'acte constitutionnel; qu'en conséquence ils avoient accepté la constitution, mais qu'on n'avoit pas soumes à leur acceptation les décrets des 5 & 13 fructidor; que les déclarans n'ent pas vu sans étonnement qu'on avoit mis dans le bulletin de la convention qu'ils avoient accepté la constitution & en même-tems les décrets des 5 & 15 fructidor; que quant à eux ils déclarent qu'ils ont enl'intention d'accepter la constitution, mais non pas les décrets des 5 & 13 fructidor, qu'on n'a pas soumis à leur acceptation.

Pour copie consorme, J. L. BROUSSB, vice-président.

A Besançon, on a accepté la constitution; mais les dédécrets sur la réélection des deux tiers ont été rejetés à l'unonimité.

Toutes les sections de Lille ont adopté la constitution; mais la majorité absolue a rejeté les décrets des 5 & 13 fructidor.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Berlien.

Séance du 29 fructidor.

On annonce que plusieurs communes ont accepté la

noncer trèsandant toute.
Is qui a'ont
bonduite pure
constante &
se bourreaux,
ent pas dans
s? non-seues, tant en
que membre
es sa fortune
le comparer

cette petite

nande. .....
e en état de
prétentions;
l'insurrection
vet, Tallien
D. T.

s cette comlire les plarent bientò les citoyen le plus par

le plus pars campagnes d'une foule semble ête acce les seules surgets, son auxquels il légers mur l'abondana nièt oublica, vient de s'è il se vend,

il il se vend, citoyens de es salaires de ent à porte sionneurs de rées, mête l'achette foit mi la class i trafiquent, cut présent, us beaucoup

ornée écarte ncent que et nent total ra te leur triste raison, que nnt, prendra ssible de ca jours de la tité française, nt sur cette nombreuse à

tres infortu-

onstitution & les décrets des 5 & 13; parmi ces communes se trouvent celles de Toulouse, Nevere, Villefranche, Montauban, Moissac.

Boisset fait part que la commune de Lyon a accepté aussi, & à l'unanimité, la constitution & les décrets.

Delleville a obtenu la parole pour une motion d'ordre. Le peuple, a-t-il dit, nous avoit chargé de lui donner une constitution; notre mission est remplie. C'est à lui à juger si nous avons répondu à son attente. La constitution n'est plus à nous; elle est à lui. A genoux royalistes! (Les plus vifs applaudissemens éclatent dans la salle) A genoux, anarchistes! (Les mêmes applaudissemens recommencent). Tremblez, assassins & voleurs! (Nouveaux applaudissemens). Rassurez-vous, citoyens égarés; le regne des loix est arrivé; le gouvernement républicain en assure à jamais l'empire; elles punissent le crime) mais elles pardonnent à l'erreur.

Quant à vous, mes collégues, qui devez le premier exemple de la soumission à l'acte constitutionnel, déposez le faisceau terrible de la toute puissance, hâtez vous d'appeller la législature; c'est la meilleure, c'est la seule réponse que vous deviez à la calomnie qui vous accuse de vouloir, comme les tyrans de 95, propager & révo-

lutionner vos pouvoirs.

Elle est finie pour jamais la révolution! (Vifs applaudissemens). Prouvez-le à toute la terre, en convoquant sur-le-champ les assemblées électorales à jour fixe. (On

applaudit long-tems ).

Je sais que le décret des deux tiers, auquel je me suis rendu moi-même avec répugnance; mais depais que j'ai vu glacer d'effioi tous nos ennemis, suis exception, je sais que ce décret n'est pas encore assez universellement approuvé pour faire loi; mais je sais aussi que cette circonstance ne peut apporter d'obstacle à la convocation des électeurs. Ils auront le tems d'apprendre l'acceptation ou la réjection du décret, avant le jour que vous allez fixer pour leur réunion, laquelle doit avoir lieu dans tous les cas.

Je propose le décret suivant, en vous a/jurant d'y donner toute l'attention que commande le salut publis, & en mon ame & conscience, je le crois attaché à la

mesure que je vous propose.

La convention nationale décrete, que ce soir la commission des onze vérifiera au comité des décrets, procèsverbaux & archives, le nombre des suffrages des assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution, & s'ils se trouvent faire la majorité absolue, la commission présentera demain un projet de décret pour la convocation, dans le plus bref délai, des assemblées électorales.

Lanjuinais annonce, que déjà la commission a arrêté de faire demain connoître ce résultat: le projet de Delle-

ville lui est renvoyé.

Une députation de la section des Tuileries est introduite à la barre; elle est composée de vicillards. Voilà, a dit Perateur, ceux qui nous ent influencés; c'est l'autorité de l'âge, de la sagesse, de la vertu. — On applaudit.

La députation fait connoître le vœu de l'assemblée de cette section; elle a accepté la constitution à une immense majorité, & rejetté les décrets des 5 & 13 fructidor.

Nous savons bien, a ajouté l'orateur, que notre vou ne fait point encore une volonté; c'est la réunien ou la majorité des vœux, exprimés par la totalité de la France, qui composera la volonté nationale à laquelle chaque fraction du peuple doit se soumettre, & ses mandataires obéir avec respect.

L'orateur s'éleve ensuite contre les calomnies répandues sur les sections de Paris. Est-ce un crime, dit-il, d'avoir repoussé loin de nous ces êtres dégradés, dont la présence nous rappelle tant de malheurs & de crimes; contre lesquels, représentans, votre indignation naguere égaloit la nêtre; contre lesquels vous nous avez appellés sous vous défendre; contre lesquels nous vous avons défendu, & contre lesquels enfin nous aurions encore à voys défendre si ces êtres coupables pouvoient jamais devenir l'objet d'une houseuse indulgence? — Applaudissemens.

Après avoir désavoué, au nom de son assemblée primaire, les exagénations auxquelles l'esprit de parti ou les passions ont pu pousser quelques citoyens, la députation finit par assurer l'assemblée de respect que la commune de Paris ne cessera pas de porter à leur caractère, tantiqu'ils en serent revêlus.

Pro

b

p

- 81

A

01

Pour

Po au b

Poitoy

ville.
de r

Plia

busa

Rus

cro

jou

de

var

éga

co

dis

vir

me

Qu

& à (

ron

Les sentimens d'estime de reconnoissance & d'admiration si bien dû à nos braves freres d'armes ont aussi été exprimés avec sensibilité dans cette adresse.

Plusieurs autres sections sont venues apporter le même

Grégoire fait un rapport sur le costume à adopter pour le corps législatif, le directoire exécutif & les divers fonctionnaires publics; on ne pourra employer pour ces costumes que des étoffes de fabrique nationale. Nous en ferons connoître les détails qu'il nous 2 été impossible de bien saisir à une simple lecture; l'impression a été ordonaée!

# Bourse du 29 fruetidor.

The state of the s	
Inscriptions	30-29½-29-28.
Lons au porteur	4-34-3-94 D. 100 de b.
Amsterdam .	1. 1. 1. 1. à à à.
Hambourg	7150.
Bale	· · · 24 à 7
Livourne	3300.
Gênes	3600.
Louis	1130 3 1145

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveller incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois, et 50 livres pour trois mois. Les Abonnés qui n'enverront point nouveau prix, recevent seuleme et la Feuille un prorate de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n°. 500.